

UNITED NATIONS  
ECONOMIC  
AND SOCIAL COUNCIL

Distr.  
LIMITEE  
E/CN.11/SODE/28  
24 août 1964

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Réunion du Groupe d'experts de la défense sociale  
Monrovia, 18 août - 31 août 1964

MESSAGE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
EDUCATEURS DE JEUNES INADAPTES, A LA RENCONTRE  
REGIONALE D'EXPERTS DE LA DEFENSE SOCIALE

Monrovia (18-31 août 1964)

(Résumé)

Je voudrais tout d'abord exprimer le sentiment de gratitude de M. Joubrel, Président de l'A.I.E.J.I., pour l'invitation qui lui a été faite par la CEA, de voir participer son organisation aux travaux de la présente rencontre.

La représentation de l'A.I.E.J.I. à cette réunion constitue donc pour elle un premier pas dans la tâche qu'elle se propose conformément aux articles 2 et 3 de ses statuts.

"L'Association a pour but :

(a) d'unir tous les éducateurs de jeunes inadaptés désignés par l'article 5, quelle que soient leur fonction ou leur nationalité, dans le respect de leurs convictions, et de contribuer à perfectionner leur travail professionnel;

(b) de contribuer à l'organisation de la profession d'éducateur de jeunes inadaptés en liaison avec les organismes à caractère national et international,

(c) de faire connaître et de développer les méthodes d'éducation qui ont pour base le respect de la personnalité des jeunes;

(d) de contribuer à l'étude de la sauvegarde de l'enfance comme problème national et international et de faciliter à ses adhérents des contacts avec d'autres expériences éducatives réalisées à l'étranger;

(e) d'être pour tous les adhérents un centre de documentation dans le domaine de la sauvegarde de l'enfance.

Article 3. L'Association s'efforce d'atteindre ces buts:

(a) en provoquant la création d'associations nationales d'éducateurs de jeunes inadaptés dans les pays où il n'en existe pas encore;

(b) en organisant des congrès internationaux;

(c) en servant d'intermédiaire entre les associations nationales d'éducateurs de jeunes inadaptés lors de l'organisation de visites aux institutions pour la sauvegarde de l'enfance dans les pays des adhérents.

.....  
(h) par tous les autres moyens légaux."

Pour ma part j'ai eu mon premier contact avec l'A.I.E.J.I. en 1960, et depuis j'ai senti la valeur de l'intérêt que l'A.I.E.J.I. portait à l'Afrique et à ses problèmes, cependant, si l'action de l'A.I.E.J.I. ne s'est pas fait sentir en Afrique, c'est que ses moyens sont limités et la contraignent à jouer plutôt un rôle d'intermédiaire pour faciliter les démarches, lorsqu'elle est consultée; c'est donc par étapes qu'elle a essayé d'élargir son influence auprès des gouvernements; mais vous savez que certains impératifs - notamment politiques - ont fait que notre tâche devait se limiter à suivre avec sympathie l'action entreprise, non à susciter quelque réalisation que ce fût, de peur de ne pas répondre exactement aux besoins de tel ou tel pays.

Le tournant qui a été donné à l'A.I.E.J.I. date de Septembre 1963, lors du 6e Congrès de Fribourg-en-Brigau. En effet, une commission a été créée pour les pays dits "en voie de développement". Le travail qui a été fait se résume dans le document qui a été transmis à la CEA en français et en anglais. M. Joubrel, Président de l'A.I.E.J.I., m'a demandé d'insister sur le contenu de ce document, et à cet effet, je souhaiterais qu'il soit possible aux divers participants d'en tenir le plus grand compte en abordant le point VIII de l'ordre du jour.

Il est bon également de dire que l'A.I.E.J.I. bénéficie du statut consultatif auprès de l'UNESCO, ceci pour déboucher sur le fait que l'A.I.E.J.I. se fera un devoir d'appuyer ou d'introduire auprès de cette instance, toute forme de propos positifs tendant à améliorer la compréhension de la fonction d'éducateur.

Je compte parmi les participants de nombreux amis qui auront également le même souci et qui pourront faire prévaloir des principes objectifs, face à la question commune qui est l'ordre du jour de la présente réunion.

J'attire enfin votre attention sur la troisième recommandation du groupe de pays en voie de développement - ceci pour répondre au délégué de Sierra Leone - qui disait qu'il manque d'argument pour convaincre les pouvoirs publics, qui consacrent environ 95 pour cent du budget aux opérations de production.

Pour terminer, je remercie la CEA, les organisateurs de cette réunion, pour l'initiative intéressante de cette Rencontre Régionale.